

# COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 novembre 2016  
(Convocations du 8 novembre 2016)

L'an deux mille seize le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER – Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Hubert VANDENBERGHE, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE, Danièle VERMANDERE – Adjoints, Dominique TREHOU, Patrick DUSSART, Sylvie LEMAIRE, Jean-Michel RAVIART, Manuel DONNEZ, Hervé WARGNYE, David LEFEBVRE, Hermine DELESALLE, Alexandra PAWLAK, Nicole DELVIGNE, Chantal DUBOIS, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER

Etaient excusés : Marie-Brigitte BAUDUIN qui a donné procuration à Hermine Delesalle, Philippe BEYAERT

Etaient absents : Chloé COUPLÉ, Bertrand BAUDUIN

Alexandra Pawlak a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 19 (le quorum est atteint)  
Procuration : 1  
Votants : 20

---

M. le Maire demande au Conseil municipal s'il accepte l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée.

## 1. Autorisation de vente de l'immeuble 707 Rue Neuve

Après présentation du projet d'aménagement de la parcelle AB34 située 707 rue Neuve, par la société EMG, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de céder la parcelle cadastrée AB34, à la société EMG ;

Autorise M. le Maire à procéder à cette cession, pour laquelle le prix sera réglé sous forme de dation de locaux de 160 m<sup>2</sup> et de 4 places de parking ;

Dit que dans le cadre de cette cession, la société EMG s'engage à réaliser un immeuble collectif d'environ 20 logements de type 2 et 3, un local commercial, des locaux commerciaux et des parkings,

Autorise l'acquéreur au dépôt des autorisations d'urbanisme ad hoc pour mener à bien le projet immobilier ;

Charge M. le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à cette opération ;

Charge Me Piettre, notaire à Saint Amand les eaux et Me Vacossin, notaire à Lille de la rédaction de l'acte ;

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier à intervenir ;

## 2. Fixation de l'indemnité d'un adjoint

Après avoir décidé la création d'un nouveau poste d'adjoint et suite à la nomination de M. Hervé WARGNYE à ce poste ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de fixer les indemnités de M. Hervé WARGNYE, 6<sup>ème</sup> adjoint, à 10,1 % de l'indice 1015,
- de verser les indemnités à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016,
- que le montant des indemnités des autres élus n'est pas modifié.

### **3. Attribution de prestations d'action sociale au personnel communal**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer des prestations d'action sociale sous forme de cartes cadeaux à l'occasion de l'Arbre de Noël aux agents de la commune ; et pour leurs enfants de moins de 10 ans (20 € pour les agents et 20 € pour les enfants de moins de 10 ans).

### **4. Délibération autorisant au CCAS l'échange de terrains**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la future gendarmerie sera implantée sur des terrains appartenant en partie au CCAS de Lecelles. Une enquête publique a eu lieu au terme de laquelle il a été convenu de redécouper une parcelle afin de créer un angle droit, ceci pour faciliter la culture du terrain voisin et l'aménagement de la gendarmerie. Il est donc nécessaire pour le CCAS d'échanger une partie de la parcelle B 1700 du CCAS avec une partie de la parcelle B 1695, en surface équivalente, propriété de M. et Mme Bernard Delobelle ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Centre Communal d'Action Sociale de Lecelles, Etablissement Public Administratif, à procéder à l'échange de ces parcelles.

### **5. Acquisition d'un bien sans maître – Autorisation donnée à M. le Maire**

M. le Maire expose au conseil que la procédure pour que la commune devienne propriétaire de la parcelle située 503 rue Lasson arrive à son terme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble ;

Charge Mes Piettre et Hémar, notaires à Saint Amand les eaux de la rédaction de l'acte ;

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier à intervenir.

### **6. SPL du Centre Aquatique - Modifications statutaires des articles 15 et 26**

M. le Maire présente les modifications statutaires proposées pour la SPL du Centre aquatique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les modifications statutaires de la Société Publique Locale du Centre Aquatique de l'Amandinois et valide les projets de statut annexé ;
- Autorise M. le Maire à signer cette délibération.

### **7. SPL du Centre Aquatique – Contrat de Prestations intégrées**

M. le Maire présente les spécificités du nouveau contrat de prestations intégrées proposées par la SPL du Centre aquatique pour la commune de Lecelles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De valider le nouveau contrat de prestations intégrées,
- De substituer ce nouveau contrat au précédent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

## **8. Agenda D'Accessibilité Programmé**

Monsieur le Maire présente les particularités du diagnostic d'accessibilité des E.R.P communaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité d'approuver les diagnostics d'accessibilité des E.R.P. fournis par le bureau d'études ACCESMETRIE, ainsi que la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, sur une période de six ans
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et déposer la demande d'AD 'AP auprès de Monsieur le Préfet.

## **9. SDIS - Demande de désaffiliation du CDG59**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au retrait du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS) du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

## **10. Adhésion de la commune d'Emerchicourt à la CAPH**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Émerchicourt à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

## **11. Fixation du tarif de location des chalets de Noël**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la signature des conventions de location des chalets entre la Commune et les exposants occupants les chalets de Noël,
- Fixe les tarifs de redevance de location à la somme forfaitaire de 25 € par chalet pour le marché de Noël.

## **12. Demande de subvention DETR – Réaménagement de la rue Lasson**

Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour permettre le financement des travaux de réaménagement de la rue Lasson.



*J. Claude Messenger*  
Le Maire

Jean-Claude MESSAGER